

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 16 février 2024
Secrétaire de séance : Laurence DUPRIEZ

Etaient présents 54 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÉZE,

Pouvoirs : Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Marie-Annie FOURNIER, Claude LACOUR à Pierre CASABONNE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à B. ROSSI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET,

RAPPORT N° 240222-06-CULT

VERSEMENT D'UNE AVANCE

A L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Béarn (EMIHB)

C. CABON expose :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Béarn en matière d'enseignement artistique,

Considérant l'association gestionnaire, l'École de Musique Intercommunale du Haut Béarn,

Afin de garantir la trésorerie de l'association et par là-même la continuité de son activité, majoritairement liée à l'emploi du personnel, il est proposé le versement d'une avance sur la subvention 2024.

Il est proposé de voter une avance équivalente à 30 % du montant de la subvention initiale 2023, soit 33 703,50 €.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 59 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. VIGNEAU, A. LEHMANN et J-F CASAUX),

- FIXE le montant de l'avance sur subvention de fonctionnement 2024 à l'association E.M.I.H.B à 33 703,50 €,
- VALIDE l'inscription de cette dépense au budget primitif 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise de la présente décision,
- APPROUVE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé LD

Signé BU

Laurence DUPRIEZ

Bernard UTHURRY